

## **Erasmus+ projet de partenariat**

Vous êtes un département d'une université ou d'établissement du supérieur et souhaitez bénéficier d'un projet de partenariat avec un ou plusieurs établissements supérieurs européens :

Les établissements qui soumettent des propositions aux appels à financement ERASMUS+ sont des établissements européens.

Pour pouvoir bénéficier de ces projets, les établissements supérieurs nigériens doivent établir des partenariats rapprochés avec des établissements européens jusqu'à pouvoir construire ensemble un projet que l'établissement européen pourrait soumettre dans le cadre des appels ERASMUS+.

Si vous avez déjà des contacts rapprochés ou un partenariat avec un établissement européen, nous vous encourageons à explorer avec lui la possibilité de déposer un projet ERASMUS+.

Les soumissions pour les appels à projet doivent souvent être déposées en février de chaque année. Nous vous encourageons à ne pas attendre les appels publiés pour déjà élaborer votre projet avec l'établissement européen.

Guettez néanmoins les appels en ligne afin de pouvoir alerter votre établissement partenaire européen et pour que le projet puisse être formaté conformément aux exigences de l'appel.

Pour en savoir plus/Pour de plus amples informations

Rendez-vous sur : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/node/60>